

Séance ordinaire du 2 mars 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de mars deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2015-01-77

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2015, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.1, 13.2, 16.3 et 17.3 intitulés :

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
Document d'aide à la décision DG-2015-050 »

« Vie communautaire

Aide financière à Fête de la Famille et des voisins de St-Rédempteur
Document d'aide à la décision DVC-2015-002 »

« Urbanisme

Détermination de la date et de la procédure de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 30, route du Président-Kennedy (secteur Lévis)
Document d'aide à la décision URBA-2015-025-R-1 »

« Développement

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes
Document d'aide à la décision DEV-2015-038 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2014-13-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projet de développement résidentiel situé entre la rue Thomas-Wilson (anciennement 10^e Avenue) et la rue Aubert (anciennement 12^e Avenue), secteur Pintendre)
Document d'aide à la décision URBA-2015-064 »

Adoptée à l'unanimité

Service rapide par bus (SRB)

La vidéo présentant le projet Service rapide par bus Québec-Lévis est diffusée. Le maire et le conseiller Michel Patry donnent davantage d'informations aux personnes présentes.

CV-2015-01-78

Signature du livre d'or par monsieur Luca Jalbert, bédéiste

Monsieur Luca Jalbert, bédéiste lévisien, est invité à signer le livre d'or pour souligner son excellent travail de créativité et d'inspiration au bénéfice de la population lévisienne.

CV-2015-01-79

Signature du livre d'or par monsieur Jean-François Hains, illustrateur de contes pour enfants

Monsieur Jean-François Hains, illustrateur de contes pour enfants lévisien, est invité à signer le livre d'or pour souligner son excellent travail de créativité et d'inspiration au bénéfice de la population lévisienne. Il fait don de quatre livres à la Ville.

CV-2015-01-80

Période de questions

Environ 60 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une résolution de l'Assemblée nationale concernant l'octroi du contrat de construction du brise-glace Diefanbaker. Une autre personne dépose un livre intitulé « Lévis 1912 ».

CV-2015-01-81

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 et de la séance extraordinaire du 23 février 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du

conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 février 2015 et de la séance extraordinaire du 23 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-82

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10, 16 et 17 février 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10, 16 et 17 février 2015 est déposé.

CV-2015-01-83

Proclamation du Mois de la Jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois et Québécoises, donateurs, donatrices et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le *Mois de la Jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients et patientes atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pendant le *Mois de la Jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De proclamer le mois d'avril le *Mois de la Jonquille* et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-84

Félicitations au Chantier Davie Canada inc.

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De féliciter le savoir-faire du personnel du *Chantier Davie Canada inc.* pour avoir permis à cette entreprise lévisienne de s'illustrer sur la scène internationale et être élue « Chantier naval nord-américain de l'année » lors de la plus prestigieuse cérémonie de remise de prix de l'industrie *Lloyd's List North American Maritime Awards 2015*, à Houston au Texas. Ce prix a été décerné à *Chantier Davie Canada inc.* en présence des principales sociétés maritimes d'Amérique du Nord et devient source de fierté et d'inspiration pour toute la population de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-85

Demande au gouvernement du Canada pour la mise en place d'un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

ATTENDU QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

ATTENDU QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

ATTENDU QUE 95 % des mémoires présentés devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise s'opposent à la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile et d'installer des boîtes communautaires;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De demander au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-86

Lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, concernant l'horaire de travail de membres du personnel col blanc

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision RHAC-2015-002, concernant l'horaire de travail de membres du personnel col blanc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-87

Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux règlements RV-2015-14-04, RV-2015-14-05 et RV-2015-14-06

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- ✓ Règlement RV-2015-14-04 décrétant un emprunt de 3 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
 - ✓ Règlement RV-2015-14-05 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
 - ✓ Règlement RV-2015-14-06 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2015-01-88

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds

d'autoassurance

[Document d'aide à la décision AGR-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, créée par le Règlement RV-2002-00-59, au poste de dépense 02-145-15-412.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-89

Attribution du contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période printanière du 1^{er} mars au 30 avril 2015

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-011](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période printanière du 1^{er} mars au 30 avril 2015 (appel d'offres 2015-50-04) à Les entreprises lévisiennes inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 93 375 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-90

Attribution du contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période estivale du 1^{er} mai au 30 novembre 2015

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-013](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période estivale du 1^{er} mai au 30 novembre 2015 (appel d'offres 2015-50-05) à Construction B.M.L., division de Sintra inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 376 250 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-91

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection individuelle

[Document d'aide à la décision INC-2015-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection individuelle, d'affecter un montant de 90 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-92

Élaboration d'un programme de soutien à l'excellence sportive et mandat à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-005](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'autoriser l'élaboration d'un programme de soutien à l'excellence sportive et de mandater la Direction de la vie communautaire pour sa mise en œuvre en 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-93

Contrat à intervenir avec le Complexe de soccer Honco de Lévis concernant la location d'heures pour l'année 2015

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-006](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le contrat à intervenir avec le Complexe de soccer Honco de Lévis concernant la location d'heures à ce complexe pour l'année 2015, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-006 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-94

Engagement de la Ville relativement à la réalisation d'une salle

communautaire dans le secteur Pintendre

[Document d'aide à la décision DVC-2015-005-R-2](#)

ATTENDU que la Ville désire réaliser le projet d'aménagement d'une salle communautaire dans le secteur Pintendre au coût de 2,5 M \$ et que la Ville est prête à y consacrer 50 % du coût de réalisation des travaux;

ATTENDU que l'engagement de la Ville à réaliser ce projet est conditionnel à l'obtention d'une aide financière gouvernementale couvrant 50 % des coûts de réalisation du projet;

ATTENDU que le site de l'ancien hôtel de ville de Pintendre (édifice Gérard-Dumont) a été retenu pour la réalisation de ce projet ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer que le projet de réalisation d'une salle communautaire dans le secteur Pintendre est autorisé par le conseil de la Ville et de s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet incombant à la Ville, à la condition que l'aide gouvernementale obtenue couvre 50 % des coûts du projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-95

Dépôt du budget 2015 sous la forme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-006](#)

Le budget 2015 sous la forme exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est déposé à titre d'information.

CV-2015-01-96

Abandon des avis d'expropriation relatifs au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture (lien F nord)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-061](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abandonner les procédures d'expropriation visant le lot 4 242 550 et une partie du lot 3 208 917 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-97

Résolution de contrôle intérimaire relative au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture (secteur

Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-062](#)

ATTENDU qu'un avis de motion sera donné lors de cette séance pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture;

ATTENDU que ce règlement vise à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'une construction et toute opération cadastrale visant à créer un nouveau lot à construire à l'intérieur d'un corridor en prévision du prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture, tel que le prévoit le programme particulier d'urbanisme intitulé Secteur des Crans – partie sud du boulevard de la Rive-Sud;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'appliquer dès maintenant les interdictions prévues;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'une construction et toute opération cadastrale visant à créer un nouveau lot à construire, sur le territoire délimité sur le plan joint en annexe au projet de Règlement de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-062.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-98

Modification à la résolution CV-2014-09-13 « Convention à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski et la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc. concernant la création d'un Centre d'expertise voué au développement des organisations et la désignation de représentants »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-016](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2014-09-13 « Convention à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski et la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc. concernant la création d'un Centre d'expertise voué au développement des organisations et la désignation de représentants » par :

- ✓ le remplacement, dans le premier alinéa, du numéro « DEV-2014-165 » par le numéro « DEV-2015-016 »;
- ✓ le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Sous réserve de l'approbation de ces nominations par l'Université du Québec à Rimouski, de nommer sur ce comité le directeur général de la Caisse populaire de Lévis ou son représentant, le directeur général de la

Développement PME ou son représentant et le directeur général de Teknion ou son représentant ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-99

Autorisation pour la tenue de l'évènement Raid Banque Nationale de l'Hôtel-Dieu de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits et une partie du Parcours des Anses pour la tenue du *Raid Banque Nationale* lors d'une journée à être déterminée par l'organisme en mai 2015, 2016 et 2017, pour la tenue d'une randonnée cycliste à des fins d'activité de financement, aux conditions et règles prévues à la fiche de prise de décision DEV-2015-009.

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à cette fiche de prise de décision.

De fournir à l'organisme le support requis sur le plan logistique et technique selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées, le tout sous réserve de la disponibilité d'équipements et d'infrastructures de la Ville nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de l'évènement, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-00

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-20 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2015-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-20 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CV-2015-02-01

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbre, dans la zone C2798 située sur route du

Président-Kennedy, secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le contingentement de l'usage C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, à un maximum de trois dans la zone C2798.

CV-2015-02-02

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages du groupe C1 dans la zone H2225, située en bordure d'une partie de la rue Wolfe, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2225, certains usages du groupe C1 et de prévoir les normes applicables à ceux-ci.

CV-2015-02-03

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications relatives aux normes minimales de superficie de plancher et d'occupation au sol dans plusieurs zones situées dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et Chutes-de-la-Chaudière-Est)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-054](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de supprimer les normes minimales de superficie de plancher prescrites dans plusieurs zones situées sur le territoire des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et Chutes-de-la-Chaudière-Est et de fixer des normes minimales de superficie d'occupation au sol dans certaines de ces zones.

CV-2015-02-04

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (secteurs des rues privées pour fins de permis de construction)
[Document d'aide à la décision URBA-2014-094-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-24 modifiant le

Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de remplacer à l'annexe B les plans 1 à 22 et de manière à y ajouter le plan 23.

CV-2015-02-05

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-25 de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-25 de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture.

Ce règlement a pour objet d'interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'une construction et toute opération cadastrale visant à créer un nouveau lot à construire, sur le territoire délimité sur le plan joint en annexe au projet de Règlement de contrôle intérimaire relatif au prolongement de la rue Ernest-Lacasse au nord du boulevard Guillaume-Couture, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-062.

CV-2015-02-06

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbre, dans la zone C2798 située sur route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-07

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages du groupe C1 dans la zone H2225, située en bordure d'une partie de la rue Wolfe, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-012](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-08

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications relatives aux normes minimales de superficie de plancher et d'occupation au sol dans plusieurs zones situées dans les arrondissements Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et Chutes-de-la-Chaudière-Est)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-054](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-054.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-09

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (secteurs des rues privées pour fins de permis de construction)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-094-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-094-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-10

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage pilotage de petits hélicoptères téléguidés dans la zone A1816, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-052](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Second projet de Règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-11-83, tel

qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-052.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-11

Adoption du Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 420 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 2 783 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-12

Adoption du Règlement RV-2015-14-15 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-012](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-15 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le parc de stationnement de l'Aquaréna, pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-15 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-13

Adoption du Règlement RV-2015-14-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-012](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue De Salaberry, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-14

Adoption du Règlement RV-2014-13-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projet de développement résidentiel situé entre la rue Thomas-Wilson (anciennement 10^e Avenue) et la rue Aubert (anciennement 12^e Avenue), secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-064](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ de créer 10 nouvelles zones à même les zones H2791 et H2814 et une partie de la zone H2828, et de prévoir les usages autorisés et les normes d'implantation applicables à ces nouvelles zones;

- ✓ d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans les zones H2792, H2796, H2809 et H2810, selon les normes et conditions prévues au règlement;
- ✓ d'interdire certaines constructions et travaux dans les 10 nouvelles zones créées, à moins d'avoir été préalablement autorisés par le conseil en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-01-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-02-15

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-02-16

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-02-17

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière
